

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Sextidi 6 Messidor, an V.

(Samedi 24 Juin 1797.)

Audience donnée par le grand-seigneur au ministre de l'empereur de Russie. — Vive fermentation à Turin et dans le Piémont. — Lettre du ministre de la justice au directeur du jury d'accusation du département de la Dyle, concernant le jugement du tribunal criminel, qui acquittoit un prêtre condamné à la détention. — Motion d'ordre de Dumolard sur la déclaration de guerre et sur la paix faite avec la république de Venise sans l'intervention du corps législatif. — Discussion à ce sujet.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

TURQUIE.

De Constantinople, le 18 mai.

Le ministre de Russie ayant reçu ses lettres de créance du nouveau souverain, a eu ses audiences d'usage du grand-visir & ensuite du grand-seigneur. On a remarqué qu'il avoit été accueilli avec des marques particulières de considération & de bienveillance, tant par regard pour son auguste maître, qu'à cause de l'estime générale qu'il a su se concilier. On avoit cru qu'il auroit été élevé au rang d'ambassadeur extraordinaire, pour annoncer avec toutes les formalités la mort de Catherine II & l'avènement de son successeur au trône; mais les deux cours sont convenues de s'abstenir en ces occasions d'une ambassade aussi inutile que dispendieuse.

ITALIE.

De Rovigo, le 30 mai.

La municipalité de Padoue avoit envoyé ici deux députés pour nous engager à fraterniser avec elle. Lorsque ceux-ci virent notre peu de disposition à accéder à leur demande, ils exhibèrent un ordre du général Victor, qui nous prescrivait de reconnoître Padoue comme une autorité supérieure & de lui obéir, en nous menaçant, en cas de refus, d'envoyer ici 3000 hommes de troupes. Nous répondîmes avec fermeté à cette menace, & nous envoyâmes aussitôt des députés au général en chef, qui ordonna au général Augereau d'établir notre indépendance & de fixer nos limites de l'Adige jusqu'au Pô, en passant à l'embouchure du Castagnaro.

De Turin, le 6 juin.

C'eût été bien peu connoître & les hommes & les choses d'espérer que les principes absolus de liberté & d'égalité, si séduisants pour les têtes ardentes & pour les esprits superficiels, jetés subitement au milieu de quelques états d'Italie, & environnés de tout l'éclat de la victoire, ne passeroient pas les limites de ces états, &

ne chercheroient pas à pénétrer dans les états voisins. Déjà Venise & Gênes, malgré toute la surveillance d'un gouvernement soupçonneux, n'ont pu résister à leurs atteintes, & quelle puissance d'Italie pourroit se flatter aujourd'hui d'échapper au sort de ces deux anciennes républiques ! Il paroît à présent que le tour du Piémont est arrivé. Une vive fermentation commence à se faire sentir à Turin & dans les villes voisines. Des révolutionnaires lombards, bressans & bergamasques parcourent ce pays sous le nom de Français, & soulèvent les esprits contre l'autorité. Il est aisé d'apercevoir déjà l'effet de leurs prédications. Les Piémontais, naguères le peuple le plus soumis de l'Europe, expriment hautement leur opinion sur les opérations du gouvernement, déclarent qu'il faut mettre un terme à l'arbitraire, & dans plusieurs endroits les percepteurs des impôts, s'étant permis des vexations, ont été violemment repoussés. Des détachemens de soldats qui arrivoient pour soutenir ceux-ci ont éprouvé le même sort. Il seroit difficile de prévoir encore jusqu'où se porteroient ces premiers excès; mais quelle habileté ne faudroit-il pas au gouvernement pour maintenir dans le repos ces esprits ardents, échauffés par le succès de leurs frères les révolutionnaires de Gênes & de Milan, & rassurés en secret par l'espérance d'être protégés par l'armée française ?

ANGLETERRE.

De Londres, le 17 juin.

Le choix du lord Malmesbury pour aller de nouveau traiter de la paix avec un gouvernement dont il a paru si mécontent & qui n'a pas paru plus content de lui, a fait faire ici beaucoup de réflexions; on croit voir dans ce choix une affectation marquée qui peut nuire au succès de la négociation. Les hommes sensés pensent que la force des choses est telle, que toutes les considérations personnelles seront effacées par le grand intérêt des deux nations. Le lord Malmesbury, de son côté, est un diplomate trop exercé pour vouloir gêner par de l'humeur une négociation si essentielle à sa réputation, comme à son avancement. Il emmène, pour secrétaire d'ambassade, le lord Morpeth, jeune homme dont on dit beaucoup de bien.

Le bruit étant général que le directoire de France a écrit à notre ministre que l'objet des conférences indiquées à Lille étoit de faire une paix séparée entre la France & l'Angleterre, cette expression a donné lieu à beaucoup de raisonnemens, soit dans les journaux, soit dans les conversations particulières. Si le gouvernement français entendoit par-là que l'Angleterre ne pourra pas traiter des intérêts de son plus cher allié le Portugal, une telle restriction pourroit apporter de grandes difficultés à la conclusion du traité. Mais, encore une fois, il y a lieu de croire que les deux gouvernemens veulent sincèrement la paix, parce qu'ils en ont de part & d'autre un besoin urgent, & que par conséquent des chicanes de formes ne feront pas avorter cette grande affaire.

Nous avons appris avant-hier, par un exprès de Sheerness, que le fameux Parker, président du comité des délégués, & son collègue Davis ont été livrés par l'équipage même du *Sandwich* à un détachement envoyé par sir Charles Grey, commandant du port, à qui les matelots avoient fait savoir qu'ils étoient disposés à se soumettre. Le *Sandwich* appareilla quelque tems après, ainsi que le *Montaigne* & le *Belliqueux*, & entra au port avec pavillon blanc, amenant vingt-deux autres délégués. Les équipages ont déjà livré trois cents révoltés. L'*Inflexible*, qui a tenu le dernier, a suivi aussi l'exemple des autres.

La flotte de l'amiral Bridport ne s'est arrêtée à Torbay que pour prendre de l'eau & des provisions fraîches; elle a remis aussi-tôt à la voile.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 9 juin.

L'on prétend savoir maintenant quel est l'objet des armemens qui se font dans nos ports. Il s'agit d'une grande expédition, tendant à reprendre aux Anglais le Cap de Bonne-Espérance, ainsi que toutes les possessions qu'ils nous ont enlevées aux Indes-Orientales. Nous serons secondés puissamment par les Français dans cette importante entreprise.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 3 messidor.

Le ministre de la justice, Merlin, vient d'écrire au chef du jury d'accusation, une lettre relative au jugement rendu par le tribunal criminel du département de la Dyle, qui acquittoit un curé de cette ville, condamné à l'emprisonnement par le tribunal de police correctionnelle. Merlin dit, dans cette lettre, que le tribunal criminel a foulé aux pieds les loix dans cette affaire, mais que le tribunal de cassation va reviser ce jugement. Il ajoute, que la loi sur la police des cultes restant intacte malgré cet étrange jugement, il exhorte le jury d'accusation à en poursuivre l'exécution par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

A Liège, on continue d'arrêter & de condamner à l'emprisonnement & à l'amende les ecclésiastiques qui ont exercé leurs fonctions sans avoir fait la déclaration. Cette persécution acharnée est d'autant plus remarquable que par-tout ailleurs on n'ose plus inquiéter le clergé; l'opinion publique s'étant trop fortement prononcée à cet égard.

F R A N C E.

De Paris, le 5 messidor.

On parle beaucoup depuis quelque tems d'une espèce de secte religieuse qui a pris le nom de société des *Théophilantropes*, qui a des dogmes, des assemblées, un culte, &c. Nous n'en avons encore rien dit, parce que nous ne savons ni ce que pensent, ni ce que veulent ni ce que sont ces *Théophilantropes*.

Le journal du gouvernement paroît les prendre sous sa protection. Voici ce qu'on lit dans le *Rédacteur* d'aujourd'hui.

« On a dit dans un journal, & peut-être répété dix autres, (car les sottises & les mensonges circulent rapidement à Paris) que l'assemblée des *Théophilantropes* est une réunion de *Jacobins*. Or, on ne fait pas une chose dans cette assemblée que chanter des cantiques pieux, entendre des lectures morales, adresser des prières à l'Être suprême. C'est un culte dégagé de mysticité, qui admet seulement les deux dogmes fondamentaux de toutes les religions: l'existence de Dieu & l'immortalité de l'âme. Le service divin s'y fait avec décence & recueillement. Ainsi, non-seulement c'est mentir très-pudemment que de représenter les *Théophilantropes* comme des factieux; mais c'est violer à leur égard la loi de liberté des cultes ».

Nous ne pouvons avoir une opinion sur cela, mais nous rapprocherons de cet article du *Rédacteur* un fragment de lettre, qui pourra donner lieu à quelques réflexions.

Parmi les lettres anonymes, l'ordinaire fort injurieux & peu spirituelles, qu'on nous adresse tous les jours, nous venons d'en lire une, datée & timbrée de Montauban, dans laquelle se trouvent les phrases suivantes:

« L'armée est terroriste, & tous les bons républicains le sont aussi. . . . Le gouvernement révolutionnaire vous craignez tant, a eu lieu quand Condé, le Quesnay, Valenciennes, Landrecies étoient aux ennemis; que vous & vos consorts aviez vendu Toulon; que Marseille, Bordeaux étoient fédérées; que Lyon étoit en siège; la Vendée en feu; & les espagnols près Perpignan; alors dieu Robespierre parut, établit 44,000 comités; ne qu'un camp & qu'une armée de la république; leva 600,000 hommes en masse; terrassa tout; mit aux fers tous coquins ennemis de la république, & fit guillotiner les plus scélérats; malheureusement, il fut assassiné par des impies, sans le juger; tant on craignoit qu'un jugement d'iceluy ne justifiait son héroïsme. Il auroit mieux valu qu'il eût eu le tems d'achever la besogne. Alors la république eût pu épargner l'effusion du sang des français, & a coulé par torrens; car 20,000 guillotins ne paient pas un million de patriotes, victimes du royalisme, de la noblesse & du crime fanatique & abominable des prêtres. . . . Si la raison, l'humanité & la justice n'aussent pas cette horde impie, qu'en est fait de la vertu, mais, non, elle triomphera; des sociétés *Théophilantropes* s'élèveront de toutes parts, & mettront par leurs premières le crime à découvert; le méchant & l'hyponocrite sera reconnu, puni & méprisé.

» Il vous tarde que Barthelémy arrive, car vous pensiez qu'il arrêtera le cours révolutionnaire d'Italie; le projet en est fait, toute la botte d'Italie sera républicaine, il faut que vous soyez bien nigards si vous ne le voyez pas.

prenez pas; l'indécision par d'ins: s'ils res qu'ils attendent vous voudrez les lètes vont pas un n'échap Le tocsin riers à cueillir

Aux I

C I T O Y

Je ne puis hyperbolique da premier dénaturé dans mables. J'étois tranquille, & qui a troublé de l'assemblée bien autrement blées; mais c que da bruit, bien d'autres de la rumeur laquelle on a

Voici le fait écrite, tendan rendue la veill onale. Cette on veut l'éloi interruptions, du bruit que c'est qu'ive qu'avec p doit quelques clamé encore insiste pour en nue, & eût c n'est dit, au résolution de l Cette phrase e alors, se prése pour demanda & aux égards peut s'en perm bres se présen fait naître le de l'ordre n' geoient la tri en faire descu évanée; le p continue & fu voqué sur sa semblée-passe s'agit public a tonner que le l deux minutes grand calme Le croirois, ner à ce deso eident inévital

prenez pas ; il le faut pour parer à la contre-révolution , méditée par des lâches qui veulent lutter contre des jacobins : s'ils restent en silence depuis quelque tems , c'est qu'ils attendent votre conversion ; mais du moment que vous voudrez toucher à l'arbre mystique , c'est alors que les têtes vont rouler : vous êtes tous écrits en liste , & pas un n'échappera à la vengeance divine & républicaine

« Le tocsin sonne : aux armes , républicains , des lauriers à cueillir & des coquins à étouffer ».

La lettre est signée , BABEUF DARTHE.

Aux Rédacteurs des *Nouvelles Politiques*.

CITOYENS ,

Je ne puis revenir , je vous l'avoue , de la manière hyperbolique avec laquelle le bruit accidentel de la séance du premier messidor s'est trouvé repercuté , grossi & dénaturé dans un grand nombre de journaux très-estimables. J'étois à la séance & je fus spectateur très-tranquille , & j'ose le dire très-désintéressé du mouvement qui a troublé pendant trois ou quatre minutes le repos de l'assemblée. Je ne dirai pas que j'ai vu des séances bien autrement orageuses que celle-là dans d'autres assemblées ; mais comme rien ne ressemble tant à du bruit que du bruit , j'ai cru que vous aviez été trompés comme bien d'autres sur la cause & la nature , non-seulement de la rumeur qui a eu lieu , mais de l'affectation avec laquelle on a cherché à l'enfler.

Voici le fait. Un orateur se présente avec une motion écrite , tendante à demander le rapport de la résolution rendue la veille sur les négociations de la trésorerie nationale. Cette motion insolite cause quelques murmures ; on veut l'éloigner par l'ordre du jour ; après quelques interruptions , j'ai vu que la grande majorité ne faisait du bruit que pour appeler le silence ; mais on sait ce que c'est qu'un silence invoqué de cette manière ; il n'arrive qu'avec peine. L'orateur entame son opinion , prononce quelques légers mouvemens : l'ordre du jour est réclamé encore par quelques voix ; le plus grand nombre insiste pour entendre jusqu'au bout l'orateur , qui continue , & eût continué jusqu'à la fin dans le silence , s'il n'eût dit , autant que je puis me le rappeler , que la résolution de la veille étoit *déshonorante pour le conseil*. Cette phrase excite de nouveaux murmures. Un membre , alors , se présente à la tribune ; je présume que c'étoit pour demander que l'orateur fût rappelé à la décence & aux égards que mérite , même dans la censure qu'on peut s'en permettre , une résolution rendue. D'autres membres se présentent aussi à la tribune : ce conflit d'orateurs fait naître le trouble. Le président se couvre. Ce signal de l'ordre n'est ni vu ni compris par ceux qui assiégent la tribune. Plusieurs membres accourent pour les en faire descendre. Le calme se rétablit , la tribune est évacuée ; le président redonne la parole à l'orateur , qui continue & finit dans le silence. L'ordre du jour est invoqué sur sa proposition , mis aux voix & adopté. L'assemblée passe à un autre objet. On voit-on là que le salut public ait été mis en danger ? Comment peut-on s'étonner que le lendemain la tranquillité ait régné , lorsque deux minutes après cette confusion d'un moment , le plus grand calme existoit dans le conseil ?

Je croirois , d'après l'importance que l'on a voulu donner à ce désordre , qui sera toujours plus ou moins l'accident inévitable des assemblées nombreuses , qu'on a pris

toutes les circonstances propres à donner du poids & de la réalité à des systèmes de frayeur qu'on voudroit organiser , pour faire croire qu'on doit avoir peur. Je croirois qu'on cherche à propager l'opinion au-dehors ; comme j'ai vu quelques tentatives , dans l'assemblée même , pour faire croire qu'on n'y a pas la liberté d'y opiner & qu'il y a oppression. Je croirois enfin que tout cela tient à un plan de division sur lequel bien des personnes fondent leurs espérances. Je croirois qu'elles seront trompées , & que les nouveaux membres du corps législatif ne serviront , comme les anciens , d'autre parti que celui de la constitution.

J'ai cru , citoyens , vous devoir cette légère explication , parce que votre journal , ordinairement si judicieux , m'a paru , dans le compte qu'il a rendu du désordre passager de la séance du premier messidor , induit en erreur sur sa gravité , sur les motifs & sur la cause de l'exagération qui en a accompagné le récit dans plusieurs feuilles.

QUATRIÈME , du conseil des cinq-cents.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen HENRI LARIVIERE.

Séance du 5 messidor.

Dumolard a la parole pour une motion d'ordre ; il annonce qu'il se reprocherait de garder plus long-tems un timide silence sur des événemens connus de toute l'Europe , & que pourtant le conseil semble encore ignorer. Quand le directoire exécutif , dit-il , nous transmet le manifeste de Buonaparte contre Venise , nous frémissions tous des cruautés dont il accusoit cette république ; nos freres d'armes étoient massacrés : je témoignai mon indignation à cette tribune , & j'ajoutai que sans doute le gouvernement ne tarderoit pas de nous proposer de déclarer la guerre à Venise , s'il n'y avoit pas d'autre moyen d'obtenir l'éclatante réparation qu'exigeoient à la fois l'honneur du nom français & l'humanité outragée.

En effet , il faut déchirer la charte constitutionnelle , si le directoire exécutif peut faire la guerre & la paix sans l'intervention du corps législatif. Copendant nos troupes sont dans la capitale des états vénitiens ; sa marine nous est livrée ; un des plus anciens états de l'Europe est détruit , & vous l'ignorez.

S'il ne s'agissoit ici que de rendre hommage à la vaillante armée d'Italie & à ses dignes chefs , je les louerois du courage avec lequel ils ont encore su remplir leur devoir ; ils ont obéi aux ordres qu'ils ont reçus ; ils le dévoient : mais ces ordres , devoit-on les leur donner ? le pouvoit-on ?

L'orateur examine ici si le directoire avoit le droit de faire la guerre à Venise ; de faire la paix ensuite , & de contracter ensuite une alliance , sans même en instruire les deux conseils ; sans vouloir rechercher quel sort on destine aux états de Terre-Ferme de cette république ; il demande si on ne pourroit pas trouver quelque ressemblance entre leur envahissement & le partage de la Pologne.

Il lui paroît que cet envahissement tient à un système sur lequel on voudroit arracher un silence forcé ; il cite les troubles qui ont alligé Gènes , & ceux enfin qu'on dit menacer le corps helvétique , troubles auxquels on

nous a déjà accusés , on nous accuser encore de n'être pas étrangers.

Je puis être inexact dans les faits , continue Dumolard ; mais la faute en est à ceux qui nous obligent à aller chercher des renseignements sur des faits aussi importants dans des sources peut-être vicieuses : pourquoi n'avons-nous pas reçu d'instruction officielle ?

J'aime à croire, sur-tout, qu'on a beaucoup exagéré, dans ce qu'on a dit des déclarations faites par les sociétés populaires d'Italie, qu'elles ne se regarderoient comme libres que quand elles auroient abattu toutes les puissances d'Italie & mis le pape, le grand-duc de Toscane & le roi des deux Siciles à côté de leurs trônes.

On m'accusera de flétrir les lauriers de nos héros auxquels je viens de rendre un solennel hommage : on dira que j'excite les puissances à la guerre en parlant de paix, comme si le moyen d'avoir & d'assurer la paix n'étoit pas de respecter le droit des puissances : les folliculaires prétendront enfin que j'ai demandé l'acte d'accusation du directoire, comme si ce n'étoit pas au contraire le servir, que de lui indiquer les fautes qu'il a pu commettre.

Dumolard demande le renvoi de sa motion d'ordre à l'examen de la commission créée le 2. de ce mois, d'après une motion de Pastoret, & qu'il soit fait un message au directoire exécutif pour qu'il donne des renseignements au conseil ; 1°. sur les évènements qui ont précédé & suivi le manifeste de Buonaparte ; 2°. sur les motifs qui l'ont engagé à garder le silence sur ces évènements ; 3°. sur les évènements qui ont eu lieu à Gènes, & sur la part volontaire ou forcée que nos agens ont pu y prendre ; 4°. Enfin, sur les difficultés qu'on dit s'être élevées entre le corps Helvétique & la France.

Appuyé ! crient un grand nombre de voix !

Bailleul demande la parole ; Doucet, Boissy & plusieurs autres la demandent après lui.

On propose que le discours de Dumolard soit imprimé.

Garan-Coulon s'oppose à cette proposition ; il va à la tribune : il fonde son opposition sur deux articles de la constitution que Dumolard, dit-il, a oubliés : le premier de ces articles veut que le corps législatif ne puisse jamais prendre l'initiative pour la paix ni pour la guerre ; le second, qu'il ne puisse jamais délibérer sur ces objets qu'en comité général.

On demande de nouveau l'impression. Bailleul est à la tribune ; on insiste pour que l'impression soit d'abord mise aux voix ; elle est ordonnée, & Bailleul a la parole.

Malgré la difficulté de répondre sans préparation à une motion préparée, Popinant croit être en état de combattre sur-le-champ les propositions principales de Dumolard : il pense que le conseil n'a pas le droit de s'immiscer dans ce que font les sociétés populaires d'Italie : quand à ce qui s'est passé à Venise, il est d'avis que le directoire a rempli ses devoirs.

Un article de la constitution autorise le directoire, en cas d'attaque, à repousser la force par la force, sauf à en prévenir le corps législatif : or, Venise nous a attaqués, & par l'envoi du manifeste de Buonaparte, le conseil a été instruit des mesures prises pour repousser ces attaques.

On voudroit que le corps législatif eût été consulté pour la déclaration de guerre ; mais ce n'est pas nous qui l'avons déclarée : on massacroit nos soldats ; falloit-il souffrir les assassinats, ou prier Venise de suspendre ses hostilités jusqu'à ce que le corps législatif eût examiné Buonaparte & son armée devoient se défendre.

D'après toutes ces considérations, Bailleul dit que la motion de Dumolard lui paroît de la plus grande absurdité ; il propose donc au conseil de passer à l'ordre du jour sur cette proposition, & de rapporter l'arrêté par lequel il a ordonné l'impression du discours de Dumolard.

Nota. Après une longue discussion que nous ferons connoître, & dans laquelle Guillemardet a aussi combattu la proposition de Dumolard, qui a été appuyée par Doucet, Boissy & Bornes ; Thibaudeau a demandé qu'avant de prendre aucune décision, le conseil renvoyât le tout à l'examen d'une commission. Cette proposition appuyée par Dumolard lui-même, a été adoptée ; l'arrêté qui ordonne l'impression de son discours a été maintenu.

Le conseil, a pris une résolution qui ordonne le paiement provisoire d'un troisième cinquième des contributions de l'an 5.

Bourse du 5 messidor.

Amsterdam	60 1/2, 62.	Lausanne	2, 3
Idem cour.	58 3/4, 59 7/8.	Lond.	25 l. 5 s., 24 l. 15 s.
Hamb.	185, 183 1/2.	Inscript.	281.5 s., 10 s., 20 s.
Madrid. 11 l. 13 s. 9 d., 15 s.		Bon 1/2.	181.15 s., 7 s. 1/2, 10 s. 19 l.
Madrid effect	13 l. 16 s. 9 d.	Bon 1/4.	32 l. 15 s., 33 l.
Cadix.	11 l. 13 s. 9 d.	Or fin.	102 l. 15 s.
Cad. effect.	13 l. 13 s. 9 d.	Lingot d'arg.	50 l. 12 s.
Gènes.	92, 90.	Piastre.	5 l. 4 s. 3 d.
Livourne.	101 1/4, 100.	Quadruple.	79 l. 5 s.
Lyon.	1	Ducat d'Hol.	11 l. 6 s.
Marseille.	1	Souverain.	33 l. 15 s.
Bordeaux.	1	Guinée.	25 l. 2 s.
Montpellier.	2		
Bâle.	1 1/2, 4 1/2 1/4.		

Esprit 3/4, 400 à 405 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 350 — Huile d'olive, 1 l. 3 s., 4 s. — Café Martinique, 2 l., 2 l. — Café St-Domingue, 1 l. 16 s., 18 s. — Sucre d'Hambourg 2 liv. 2 s., 5 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 1 s. — Savon Marseille, 15 s. 1/2, 15 s. 9 d. — Chandelle, oo. — Coton Levant, 1 l. 14 s. à 2 l. 4 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. — Sel, 4 l. 5 s., 10 s. le 8.

Fragmens sur la situation politique de la France ; par le général Ricard ; 1 vol. in-8°. A Paris, chez Brigitte Mathé, & Desnoes au Palais-Egalité. Prix, 50 sols, broché.

Cet ouvrage renferme à-peu-près tout le tableau de nos relations diplomatiques, & indique sur quelles bases il est à souhaiter, pour nous, que la paix se termine. L'auteur joint aux vues d'un homme d'état l'application des principes de la morale ; il a souvent occasion de parler des résultats de la guerre, & il présente à l'égard, des aperçus rapides sur les opérations militaires. Enfin, une partie bien intéressante de cet ouvrage, est celle où il traite des moyens de régénérer la colonie de Saint-Domingue. Le style de l'auteur est presque toujours au degré de justesse & de précision, est particulièrement nécessaire dans des ouvrages de ce genre.

N°. 277

NO

Septi

Armement fait entre le genre forme de constitution des

Prix de l' 16 liv. pour

D

Quoique l'épichipel, la tour soit celle où il exerce la plus de plus grandes à ses principes tration, ne son frais immenses étoit dans l'usage essentiellement & à hâter l'ac dirigée par M. sance & de tal 74, commandé tine pour Alex miette, & une doublées en cr 18. Cet armen sant pour en in raté de la nav

Nous avons à la révolution cessivement. La traduction l CONVENTION et 6 juin 179 en chef de FAXPOULT, celle de GENE CAMBIASO, pût par la La républiqu ant consolider tems existé en